

Code de conduite

La façon de faire d'Ardent Mills





Contenu

Aperçu du Code de conduite	4
Signalement d'un comportement contraire à l'éthique	7
Agir conformément à nos valeurs	9
Confiance	9
Service	15
Simplicité	18
Sécurité	22
Ressources	24

Un message de notre chef de la direction

Cher membre de l'équipe d'Ardent Mills,

Ardent Mills est le partenaire de confiance qui accompagne ses clients, les consommateurs et les collectivités grâce à des solutions innovantes et nutritives à base de céréales. Nous croyons que ce n'est pas seulement ce que nous faisons qui compte, mais aussi la manière dont nous le faisons. La confiance, le service, la simplicité, la sécurité : ces valeurs clés, loin d'être vaines, animent notre vision et guident nos actes vers une conduite éthique exemplaire. Ces valeurs influent favorablement sur clients, communautés, fournisseurs, collègues, et forment la base de notre Code de conduite.

Je vous encourage à consulter et revisiter régulièrement le Code de conduite. Consultez et relisez souvent le Code de conduite, je vous y invite. Ce guide clé de notre culture humaine et de nos valeurs oriente nos actes, choix et la gestion des contextes inédits, complexes et ardu.

Notre Code ne couvre pas tous les cas professionnels possibles. Votre bon jugement et l'application quotidienne de nos valeurs sont essentiels à la mise en œuvre efficace de ce Code. Si vous avez des questions, parlez-en à votre gestionnaire, aux RH, aux Services juridiques, au responsable de la conformité ou utilisez la ligne d'assistance Ardent Mills sur l'éthique et les valeurs.

Le Code de conduite permet à Ardent Mills de concrétiser sa vision, sa mission et ses valeurs. Nous considérons qu'il est de notre devoir de nourrir les personnes et la planète, et pratiquer ces valeurs est le comportement et le mode de gestion appropriés pour nos activités.

Sincèrement,



Sheryl Wallace, chef de la direction d'Ardent Mills

Le Code de conduite d'Ardent Mills définit nos normes éthiques communes pour mener nos affaires

Notre Code de conduite nous guide dans nos comportements lorsque nous avons des questions, rencontrons des dilemmes ou ne sommes pas sûrs du bon choix.

Le Code de conduite donne vie à notre vision et à nos valeurs et sert de guide sur la façon dont nous devons agir, faire de notre mieux et nous conduire conformément aux normes éthiques les plus élevées chaque jour. Le Code de conduite est organisé par valeur, mais chacune des quatre valeurs est applicable aux situations et aux sujets abordés dans le Code.

Un des objectifs du Code de conduite est d'assurer qu'Ardent Mills respecte l'ensemble des lois et règlements qui régissent ses activités. Cependant, dans certaines circonstances nos valeurs peuvent nous obliger à appliquer des règles plus rigoureuses que celles imposées par la loi. En cas de contradiction entre une exigence de notre Code de conduite et les lois d'un pays ou d'un territoire de compétence, assurez-vous de respecter la loi applicable.

Chacun a la responsabilité de connaître et de suivre les lois, où qu'il travaille. Si vous avez des questions sur les lois qui s'appliquent à vos activités, communiquez avec les Services juridiques d'Ardent Mills pour obtenir des conseils.

Veillez noter que notre Code de conduite n'est pas un contrat explicite ou implicite. Ardent Mills se réserve le droit de modifier ou de réviser ce Code de conduite à tout moment, avec ou sans préavis aux membres de l'équipe d'Ardent Mills.

Ligne d'assistance Ardent Mills sur l'éthique et les valeurs : 1 800 461-9330 ou www.ethics.ardentmills.com



Il nous incombe de connaître et de respecter les lois qui s'appliquent partout où nous travaillons.

Qui est tenu de se conformer au Code?

- Tous les membres de l'équipe d'Ardent Mills.
- Le conseil d'administration d'Ardent Mills (s'il agit au nom d'Ardent Mills).
- Nos fournisseurs et distributeurs

Notre Code de conduite s'applique à plusieurs groupes de personnes. Tous les membres de l'équipe d'Ardent Mills et de ses sociétés affiliées, peu importe où ils travaillent ou ce qu'ils font, doivent respecter notre Code. Il s'applique également aux membres du conseil d'administration lorsque ces derniers agissent pour le compte d'Ardent Mills. De même, Ardent Mills s'attend à ce que ses fournisseurs, consultants, cabinets d'avocats, entrepreneurs, travailleurs temporaires et autres prestataires de services, que nous appelons collectivement des partenaires d'affaires, agissent de façon éthique et qu'ils se conforment à notre Code de conduite.

Si vous avez l'autorisation d'embaucher ou de fidéliser des partenaires d'affaires, vous prenez des mesures raisonnables pour vous assurer que le prestataire de services potentiel a une réputation d'intégrité et d'éthique, qu'il connaît le Code de conduite d'Ardent Mills et qu'il se comporte d'une manière qui reflète les normes éthiques les plus élevées. Le non-respect du Code de conduite par un partenaire d'affaires, le cas échéant, peut être considéré comme un motif suffisant pour modifier la relation avec le partenaire ou y mettre fin.

Quelles sont nos responsabilités en vertu du Code de conduite?

Il appartient à chacun de nous de respecter notre Code et de faire preuve de jugement. Nous sommes également tenus de signaler les infractions au Code dont nous entendons parler ou sommes témoins. Comment cela se traduit-il?

- Vigilance
- Rapports
- Coopération



Le Code de conduite exige que les gestionnaires et les dirigeants donnent le ton à leurs équipes, car ils sont souvent les premières personnes vers lesquelles se tournent les membres de l'équipe quand ils ont des questions. Ainsi, il est attendu que :

- Vous agissiez avec éthique en donnant l'exemple.
- Vous offriez la formation et les outils nécessaires pour le respect du Code et des politiques
- Vous encouragiez les équipes à exprimer leurs questions et leurs préoccupations.
- Vous surveilliez et gériez les comportements inappropriés.
- Vous signaliez les violations du Code.

Qui supervise et administre le Code?

- Le Conseil d'administration approuve notre Code de conduite.
- L'administration générale du Code de conduite est gérée par notre responsable de la conformité.
- L'administration quotidienne du Code de conduite est assurée par les équipes de direction locales.
- Les questions relatives à notre Code de conduite sont régulièrement rapportées au comité d'audit du Conseil d'administration.

Quelles autres politiques dois-je respecter?

Nos valeurs servent de principes directeurs au présent Code et sous-tendent notre engagement à nous conduire selon les normes éthiques les plus élevées, chaque jour. Cependant, notre Code de conduite ne décrit pas toutes les situations, lois ou politiques qui peuvent s'appliquer. Ardent Mills a également en place des politiques, procédures et lignes directrices relatives au comportement en milieu de travail ainsi qu'à de nombreuses autres situations. Si vous avez des questions ou si vous voulez en savoir plus sur ces autres politiques, procédures et lignes directrices, adressez-vous à votre supérieur immédiat ou à votre représentant des Ressources humaines. Sinon, les politiques de l'entreprise à l'intention des membres de l'équipe sont disponibles sur le site intranet d'Ardent Mills <https://am3.sharepoint.com/law/Policies>.



Où puis-je obtenir de l'aide?

La communication et le dialogue ne sont pas seulement encouragés, ils sont la raison pour laquelle nous sommes toujours au sommet. Le Code de conduite peut fournir des conseils pratiques pour gérer de nombreuses situations. Cependant, aucun document ne peut traiter de toutes les situations possibles ni décrire toutes les exigences. Qui plus est, notre Code de conduite ne saurait remplacer le bon sens et un jugement éclairé. Si le Code de conduite ne vous permet pas d'arriver à la conclusion désirée, prenez quelques instants pour réfléchir de façon éclairée à l'approche que vous proposez.

Le processus de réflexion pour chaque situation :

- Est-ce légal?
- Est-ce conforme à notre Code de conduite et à nos politiques?
- Est-ce respectueux envers nos collègues, partenaires, clients, communautés et autres parties prenantes?
- Si cela paraissait dans les médias, cela donnerait-il une bonne image d'Ardent Mills?

Dans de nombreux cas, vous prendrez une meilleure décision en discutant de la situation qu'en agissant seule. Discutez de la situation avec votre gestionnaire ou un collègue, ou contactez la ligne d'assistance Ardent Mills sur l'éthique et les valeurs :

1 800 461-9330 ou www.ethics.ardentmills.com

Lorsqu'un membre de l'équipe contacte la ligne d'assistance Ardent Mills sur l'éthique et les valeurs, les informations qu'il communique sont consignées et transmises au responsable de la conformité ou au chef des Ressources humaines d'Ardent Mills. Ces derniers examinent rapidement les signalements et peuvent demander à un gestionnaire de faire enquête, le cas échéant.

Tout membre de l'équipe qui a une plainte ou une préoccupation concernant la comptabilité de l'entreprise, les contrôles comptables internes ou les questions d'audit peut également signaler la plainte ou préoccupation directement au comité de vérification du conseil d'administration de l'entreprise. Ces communications peuvent être transmises par écrit à l'adresse suivante :

Ardent Mills
1875 Lawrence, Suite 1200
Denver, Colorado 80202
À l'attention du : Responsable de la conformité

Comment savoir si je dois signaler quelque chose?

Nous vous faisons confiance tout comme vous nous faites confiance. Toutefois, il peut arriver qu'une personne contrevienne par inadvertance au Code, qu'une autre soit témoin d'un comportement contraire à l'éthique ou en prenne connaissance, ou que vous ayez tout simplement une question sur la façon de gérer une situation.

Nous vous encourageons à opter pour la transparence et à parler lorsque vous n'êtes pas sûr si une situation viole ce Code de conduite, la loi ou d'autres normes éthiques. Nous reconnaissons qu'il faut du courage pour signaler un comportement contraire à l'éthique, mais c'est la bonne chose à faire.

Commencez par parler à votre gestionnaire ou à d'autres gestionnaires au sein de votre organisation. Si cette démarche vous rend mal à l'aise, que votre question ou préoccupation concerne votre gestionnaire ou si ce dernier ne règle pas correctement la situation, consultez l'une des sources suivantes :

- un gestionnaire des Ressources humaines
- le contrôleur
- le chef de votre unité fonctionnelle
- les Services juridiques
- le chef de la conformité
- la ligne d'assistance Ardent Mills sur l'éthique et les valeurs
- le portail de signalement Ardent Mills sur l'éthique et les valeurs

Évidemment, aucune disposition du présent Code ne vous interdit de communiquer avec un organisme public (fédéral, provincial, territorial, étatique ou local) ou de lui signaler une violation potentielle à la loi.

Puis-je signaler des préoccupations de façon anonyme?

Vous pouvez effectuer un signalement anonyme sur la ligne d'assistance ou le portail Ardent Mills sur l'éthique et les valeurs si vous préférez ne pas vous identifier. Peu importe si la personne signalant une préoccupation reste anonyme ou s'identifie, tous les signalements sont traités comme confidentiels dans la mesure permise par les obligations juridiques et les contraintes pratiques. Veuillez noter qu'une divulgation limitée de renseignements peut être nécessaire pour enquêter comme il convient sur le signalement et régler la situation.

Que doit inclure mon signalement et comment les signalements sont-ils traités?

Les signalements de violation réelle ou potentielle du Code de conduite doivent être faits de bonne foi et fondés sur la croyance raisonnable de la personne qui a signalé une violation potentielle. Les signalements doivent fournir des informations suffisamment détaillées pour nous permettre d'enquêter et de remédier à la situation. Nous prenons tous les signalements concernant un comportement contraire à l'éthique au sérieux, et nous nous attendons à ce qu'il en soit de même pour vous. Assurez-vous de fournir des informations complètes et précises dans le cadre de tout signalement, en tant qu'auteur du signalement ou comme témoin, afin que nous puissions rapidement terminer notre enquête et prendre les mesures qui s'imposent. Les signalements sont traités par le chef de la conformité ou le chef des Ressources humaines d'Ardent Mills. Ces derniers les examinent rapidement et peuvent demander à un gestionnaire de faire enquête, le cas échéant, ou mener eux-mêmes l'enquête. Ardent Mills ne tolérera pas de représailles contre les personnes qui ont fait une plainte de bonne foi ou signalé une violation du Code de conduite, qu'elle soit présumée ou non. Ardent Mills ne tolérera aucunes représailles contre quiconque pour sa participation de bonne foi à une enquête sur une plainte ou un signalement.

Que se passera-t-il si j'enfreins le Code, exerce des représailles contre quelqu'un ou refuse de coopérer à une enquête?

Ardent Mills peut prendre des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au congédiement à l'endroit d'un membre de l'équipe dont le comportement contrevient aux lois ou règlements applicables ou à notre Code de conduite. Cela inclut toute personne qui exerce des représailles contre quiconque a signalé une préoccupation ou une violation en lien avec le Code de conduite, nuit au déroulement d'une enquête ou refuse d'y coopérer ou détruit des informations utiles à une enquête. La pleine coopération dans le cadre des enquêtes internes n'est pas seulement attendue, c'est une exigence d'emploi d'Ardent Mills. Les membres de l'équipe ne doivent pas contrecarrer une enquête, par exemple en fournissant des informations fausses, trompeuses ou incomplètes, en dissimulant des informations ou en incitant les autres à ne pas y participer.

Les membres de l'équipe ne doivent pas intervenir auprès des témoins en cause dans une affaire qui fait l'objet d'une enquête et ils ne doivent pas détruire ni modifier toute information utile à une enquête. Des mesures disciplinaires peuvent également être prises à l'endroit des personnes qui omettent de prévenir, de détecter ou de signaler une violation connue.

Il est important que les membres de l'équipe et les tiers qui souhaitent signaler un comportement illégal ou contraire à l'éthique aient facilement accès aux gestionnaires. Toute personne qui reçoit un signalement sur une violation réelle ou présumée de notre Code de conduite doit en informer le chef de la conformité ou le chef des Ressources humaines. Les gestionnaires ne doivent pas tenter de traiter un tel signalement seul.



En incarnant notre vision et nos valeurs, en apportant confiance, service, simplicité et sécurité à notre travail, ces lignes directrices donnent l'exemple de ce que nous pouvons faire et de ce que nous pouvons faire de mieux.



Agir conformément à nos valeurs : Confiance

Nous établissons et maintenons la confiance en travaillant dur et en restant fidèles à nos valeurs fondamentales, en nous concentrant sur la qualité de nos produits, en exploitant notre entreprise avec intégrité et fiabilité et en honorant nos engagements en vertu de la lettre et de l'esprit de la loi.

Nos relations d'affaires sont fondées sur la confiance mutuelle. Nous devons toujours nous assurer que nous honorons ces relations. Pour ce faire, nous devons respecter la loi, assurer la protection de nos renseignements confidentiels et de nos actifs, communiquer honnêtement au sujet de nos produits et services, acquitter nos engagements, protéger les renseignements confidentiels qui nous sont fournis par des partenaires externes et éviter de nous engager dans toute pratique de concurrence déloyale.

Voici quelques exemples de la manière d'établir la confiance :

- Nous respectons la loi.
- Nous sommes honnêtes avec nos clients.
- Nous protégeons l'information et les biens d'autrui'
- Nous exerçons nos activités avec intégrité

Nous établissons et maintenons la confiance en respectant la loi.

Le respect de la loi est le fondement sur lequel notre réputation et nos principes directeurs sont bâtis. Autrement dit, Ardent Mills s'engage à respecter toutes les lois qui s'appliquent à nos entreprises. En outre, Ardent Mills renforce le comportement moral et éthique des affaires dans l'ensemble de ses activités.

Les membres de l'équipe d'Ardent Mills doivent respecter les lois qui s'appliquent à eux, lesquelles peuvent varier en fonction de leur emplacement géographique et des fonctions qu'ils occupent au sein de l'entreprise. Cela inclut les lois applicables au-delà des frontières d'un pays. Par exemple, certaines lois américaines concernant les importations et les exportations, la corruption et les sanctions commerciales visent non seulement nos activités commerciales américaines, mais aussi nos entreprises dans le monde entier. Vous constaterez parfois une contradiction entre les diverses lois qui s'appliquent à nos activités commerciales. Le respect de notre Code de conduite nécessite un effort de bonne foi pour répondre à l'intention et à l'objet des lois applicables, conformément à notre politique relative aux relations commerciales honnêtes et éthiques.

En plus d'avoir à respecter les lois qui nous concernent directement, nous ne devons pas prendre de mesures si l'on sait ou devrait savoir qu'elles aideront un tiers à enfreindre la loi. De tels comportements peuvent nuire à notre réputation et entraîner des conséquences juridiques graves à la fois pour vous et pour Ardent Mills. Si vous avez des préoccupations au sujet d'un tiers avec lequel vous faites affaire, car vous craignez qu'il se serve d'Ardent Mills pour l'aider à enfreindre la loi, vous devez d'abord apaiser vos inquiétudes avant de procéder à la transaction. Votre jugement et votre bon sens suffisent souvent à vous guider, mais n'hésitez pas à consulter votre gestionnaire ou les Services juridiques. Le respect de la loi n'est pas seulement une exigence, c'est un élément intégral de la façon de faire d'Ardent Mills.

Nous adoptons des pratiques de concurrence justes.

Nous respectons nos obligations en matière de concurrence loyale et en tirons parti. Nous sommes fiers d'exploiter notre entreprise avec intégrité. Nous livrons une vive concurrence, mais de façon loyale et éthique. Tous les membres de l'équipe sont tenus de respecter les lois applicables ainsi que les politiques d'Ardent Mills en matière de concurrence.

Aucun membre de l'équipe d'Ardent Mills n'a le pouvoir de se livrer à un comportement qui contrevient aux lois antitrust et sur la concurrence, pas plus qu'il ne peut permettre ni ordonner à une autre personne d'adopter un tel comportement, ni fermer les yeux sur ce genre de comportement. Pour obtenir d'autres conseils, consultez le guide et la Politique sur les pratiques de concurrence loyale de votre établissement.

Nous interdisons l'espionnage industriel.

Un autre moyen d'assurer une concurrence loyale et honnête consiste à recueillir des renseignements relatifs aux concurrents et à les utiliser de manière appropriée. La collecte de données et de renseignements commerciaux sur la concurrence est une pratique commerciale acceptée, à condition qu'elle soit menée dans le respect des lois et de l'éthique. Il est inacceptable de se livrer à des activités frauduleuses, de faire de fausses déclarations, de violer le droit de propriété ou d'user d'autres méthodes illégales ou contraires à l'éthique pour obtenir des renseignements sur des concurrents. Ardent Mills peut recueillir de l'information

sur la concurrence à partir de sources publiques ou d'enquêtes publiées et dans le cadre de relations commerciales appropriées avec les clients.

Premier exemple de confiance

Un membre de l'équipe d'Ardent Mills a récemment aidé l'entreprise à acquérir un nouveau client. Pendant un repas visant à souligner cette réussite, le représentant du client mentionne, en passant, que la relation commerciale va aider le client à « affermir sa position comme chef de file dans ce marché. Certains de mes amis contrôlent les marchés des alentours auxquels je ne pouvais m'attaquer; je suis très heureux d'obtenir aussi une part du gâteau. »

Ce commentaire laisse croire au membre de l'équipe que le client s'adonne illégalement à la répartition de territoires. Bien qu'Ardent Mills ne soit pas impliqué dans un comportement antitrust, il est contraire à nos valeurs et au Code de conduite que l'entreprise aide ce client dans son activité potentiellement illégale. Le membre de l'équipe doit consulter les Services juridiques dès que possible.

Ardent Mills interdit l'appropriation illicite des renseignements commerciaux de nature exclusive d'un concurrent.

Nous interdisons également que des renseignements sur la concurrence soient obtenus en incitant ou en autorisant les anciens employés d'un concurrent ou ses employés actuels à violer leurs obligations ou ententes contractuelles en vigueur.

Nous négocions les produits de base et effectuons des opérations sur produits dérivés honnêtement et dans le respect des lois et règlements. Ardent Mills négocie les produits de base et effectue des opérations sur produits dérivés, y compris les opérations à terme, les swaps et les options. Ces opérations sont exécutées sur des marchés organisés et de manière bilatérale avec les autres parties. Si vous réalisez des opérations sur produits dérivés pour le compte d'Ardent Mills :

- ♦ Comprenez et respectez toutes les réglementations et règles boursières applicables.
- ♦ Ne vous engagez pas dans des activités frauduleuses en relation avec une transaction sur dérivés, ni ne prenez de mesures pour manipuler le

prix courant d'un instrument dérivé en violation des règles et réglementations.

- Vous ne devez pas faire de faux rapports ni de déclarations trompeuses aux organismes de réglementation gouvernementaux ou aux bourses

Pour obtenir d'autres conseils, communiquez avec le comité de surveillance des risques d'Ardent Mills.



Nous respectons les règles et les sanctions commerciales internationales

Plusieurs pays, dont les États-Unis, ont imposé des embargos et des sanctions ou restrictions commerciales à l'encontre de certains pays, organisations et personnes, dont beaucoup s'appliquent aux opérations réalisées au-delà de leurs frontières. Ardent Mills n'entretient pas de relations commerciales avec les pays, organisations ou personnes qui font l'objet de sanctions, sauf si la loi le permet. Il est interdit de demander à des tiers de prendre ou d'organiser les mesures qu'Ardent Mills ne peut mettre directement en œuvre. Si vous prenez part à des transactions commerciales internationales, vous devez connaître et respecter les sanctions commerciales en vigueur. Si vous envisagez de faire affaire avec un pays, une organisation ou une personne qui fait l'objet de sanctions, consultez d'abord les Services juridiques. Rappelez-vous que les lois relatives aux sanctions commerciales peuvent être très complexes et qu'elles changent fréquemment, de sorte qu'une transaction qui a été autorisée dans le passé pourrait être interdite aujourd'hui.

Nous nous conformons aux lois anti-blanchiment.

Nous n'accepterons aucun paiement provenant

d'activités illégales. Les membres de l'équipe ne doivent effectuer aucune transaction avec des fonds provenant d'activités illégales.

Deuxième exemple de confiance

Une fonctionnaire municipale aborde un directeur d'usine d'une minoterie. Elle dit au directeur d'usine que si Ardent Mills lui verse directement un paiement, elle usera de son influence pour qu'Ardent Mills bénéficie d'un traitement fiscal préférentiel dans la collectivité. La fonctionnaire sollicite un pot-de-vin, ce qui est à la fois illégal et une violation du Code de conduite. Le directeur d'usine refuse l'offre et contacte immédiatement un directeur régional pour signaler l'incident.

Nous respectons les lois contre le boycottage.

Ardent Mills ne coopérera d'aucune façon au boycottage d'un pays étranger non sanctionné par les pays amis des États-Unis. Le gouvernement américain nous oblige à signaler les demandes que nous recevons en matière de boycottage. Vous devez communiquer aux Services juridiques d'Ardent Mills toutes les demandes de renseignements ou d'intervention qui se rapportent à un boycottage.

Nous ne commettons pas de délits d'initié.

Ardent Mills interdit formellement à tous les membres de l'équipe de réaliser des opérations en s'appuyant sur l'information importante non publique (information privilégiée) dont ils disposent sur des sociétés dont les titres (y compris les titres de créance) sont cotés en bourse et de communiquer de l'information privilégiée à autrui, car cela contrevient à la loi. Cette pratique, couramment appelée « délit d'initié », est illégale dans la plupart des pays et peut entraîner de graves sanctions pour vous et Ardent Mills, même si vous n'avez pas personnellement tiré profit de l'infraction.

Une information est considérée comme importante s'il est fort probable qu'un investisseur raisonnable la jugerait importante pour prendre une décision d'investissement, ou si elle risque d'avoir une incidence considérable sur le cours des titres d'une société.

Les exemples de renseignements qu'Ardent Mills pourrait être amené à connaître et qui pourraient être considérés comme importants comprennent les propositions ou accords de fusion, d'acquisition ou de cession, le développement de

nouveaux produits, les litiges importants, les contrats ou les coentreprises importants, et les informations sensibles couvertes par un accord de confidentialité. Il est interdit aux membres de l'équipe qui sont au courant d'informations privilégiées sur des entreprises avec lesquelles Ardent Mills est en pourparlers confidentiels ou au sujet de nos sociétés mères, fournisseurs ou clients d'acheter ou de vendre des actions ordinaires de ces sociétés. Les membres de l'équipe ne peuvent pas donner des « conseils » à autrui en recommandant l'achat ou la vente des titres de telles sociétés sur la base d'une information privilégiée. Les titres négociés illégalement par les membres de la famille, les membres du ménage ou ceux avec qui le membre de l'équipe a une relation étroite et personnelle peuvent, dans certaines circonstances, entraîner des conséquences juridiques pour le membre de l'équipe en cause.

Troisième exemple de confiance

Un client d'Ardent Mills n'est pas content du prix que son plus grand concurrent lui facture. Le concurrent en question est aussi un client d'Ardent Mills. Le premier client, sachant qu'il ne peut discuter directement des prix avec son concurrent (à cause des restrictions prévues aux lois antitrust), demande à un membre de l'équipe d'Ardent Mills de s'entretenir avec le concurrent au sujet de ses prix.

Dans le présent exemple, le client tente de se servir d'Ardent Mills pour enfreindre la loi. Le membre de l'équipe doit communiquer dès que possible avec les Services juridiques.

Nous nous faisons confiance mutuellement pour protéger les actifs d'Ardent Mills et pour gérer ces actifs de manière appropriée.

Nous avons tous la responsabilité de protéger les actifs d'Ardent Mills contre la perte, le vol et l'utilisation abusive. Nos actifs comprennent la trésorerie, l'équipement, les stocks, les logiciels, les systèmes, les autres éléments de propriété intellectuelle et les heures de travail. Nos fonds et nos actifs ne doivent être utilisés qu'au profit d'Ardent Mills. Le vol, le détournement ou l'usage illicite des biens d'Ardent Mills par un membre de l'équipe ou un tiers sont interdits et les membres de l'équipe ou tiers fautifs s'exposent à des poursuites pénales.

Nous protégeons notre propriété intellectuelle et les renseignements de nature exclusive.

Certains des actifs les plus précieux d'Ardent Mills comprennent nos renseignements commerciaux et techniques confidentiels et d'autres éléments de propriété intellectuelle. Au début de leur emploi ou à d'autres moments durant leur emploi, les membres de l'équipe doivent signer l'entente de confidentialité d'Ardent Mills qui énonce les attentes de l'entreprise concernant l'utilisation de ses renseignements confidentiels et éléments de propriété intellectuelle par les membres de l'équipe.

Les membres de l'équipe doivent connaître et respecter les modalités de toute entente ou politique et les exigences juridiques applicables qui limitent l'utilisation des renseignements commerciaux confidentiels et de la propriété intellectuelle d'Ardent Mills.

Les membres de l'équipe doivent tout mettre en œuvre pour protéger les renseignements confidentiels contre la divulgation non autorisée, l'utilisation abusive, la perte ou le vol. Compte tenu de l'omniprésence des appareils électroniques personnels et de l'évolution constante de la technologie, n'oubliez pas de consulter nos politiques en matière d'utilisation des appareils mobiles et électroniques, notamment celles qui se rapportent à la protection des renseignements confidentiels d'Ardent Mills.

Les membres de l'équipe ne doivent en aucun cas saisir de renseignements confidentiels ou exclusifs dans les robots conversationnels ou les applications d'IA accessibles à tous, sauf autorisation de l'équipe de sécurité informatique d'Ardent Mills.

Consultez votre gestionnaire ou les Services juridiques pour toute question entourant la protection et la divulgation de renseignements confidentiels. Pour obtenir d'autres conseils, veuillez consulter la Politique sur le droit d'auteur, les marques de commerce et les brevets d'Ardent Mills ainsi que nos politiques sur la sécurité de l'information et sur l'utilisation acceptable de la technologie.

Nous utilisons les biens et les ressources d'Ardent Mills de façon responsable.

Nous sommes tous responsables de faire preuve de bon sens et de protéger les biens et les ressources d'Ardent Mills afin que les actifs d'Ardent Mills ne soient pas utilisés à

mauvais escient (c'est-à-dire utilisés pour des activités non liées à Ardent Mills) ou gaspillés. L'utilisation négligente, inefficace ou illégale des biens d'Ardent Mills nuit à tous. Nos biens et ressources comprennent nos actifs corporels tels que nos installations, matériaux et équipements, nos systèmes de communication, y compris nos ordinateurs, services Internet, téléphones et messagerie électronique ainsi que d'autres actifs, comme les cartes de crédit d'entreprise et les dossiers que vous créez dans le cadre de votre travail au sein d'Ardent Mills.

Vous ne devez jamais utiliser nos systèmes d'une manière qui pourrait être perçue comme illégale, harcelante ou offensante. Cette règle s'applique chaque fois que vous utilisez l'équipement d'Ardent Mills, pendant et après les heures de travail et sur les lieux de travail ou à distance. Ne prenez jamais part à des agissements qui impliquent la fraude, le vol, le détournement, l'usage illicite ou d'autres activités illégales similaires. Ardent Mills prend ces crimes et autres infractions au sérieux et s'emploiera activement à engager des poursuites. Pour signaler un crime, communiquez avec votre gestionnaire et les Services juridiques ou avec la ligne d'assistance sur les valeurs et l'éthique d'Ardent Mills. Pour obtenir d'autres conseils, reportez-vous à la Politique sur l'utilisation acceptable de la technologie d'Ardent Mills.

Propriété intellectuelle et renseignements confidentiels

La propriété intellectuelle comprend les brevets, les droits d'auteur, les marques commerciales et les symboles d'enregistrement. Les renseignements confidentiels comprennent entre autres, l'information non publique sur nos produits, données financières, technologies et données techniques, recettes et formules, les données de recherche développement, nos positions sur les marchés des produits de base, les informations de négociation et les stratégies.

Nous tirons le meilleur parti de nos heures de travail.

Le temps est un atout important d'Ardent Mills. Nous avons confiance que chacun d'entre nous utilisera au mieux ses heures de travail et les heures de travail de ses collègues. Il vous incombe de remplir vos responsabilités professionnelles et de consacrer les heures nécessaires à votre travail. Lorsque vous déclarez vos heures de travail (le cas échéant), congés annuels ou congés occasionnels, vous devez fournir des

renseignements véridiques et exacts.



Nous présentons, commercialisons, emballons et vendons nos produits avec honnêteté.

Ardent Mills est fière de ses produits et services. Nous nous engageons à promouvoir nos produits et services honnêtement et avec enthousiasme de manière à améliorer la réputation de l'entreprise et à bien informer les consommateurs. La publicité, l'emballage et les promotions ne doivent pas dénaturer les faits ni donner de fausses impressions. Les allégations concernant les produits de l'entreprise, y compris celles qui comparent favorablement les produits d'Ardent Mills avec ceux des concurrents, doivent être factuelles et pleinement étayées. En outre, Ardent Mills ne fera pas de déclarations fausses ou trompeuses au sujet de ses produits ou des produits d'un concurrent.

Lorsque vous communiquez avec des clients ou d'autres personnes pour parler d'Ardent Mills, de nos produits ou de tout autre sujet concernant Ardent Mills, que ce soit par message texte, par courriel ou par messagerie instantanée, sur des réseaux sociaux ou sur Internet – vous devez respecter notre Code de conduite et toutes les politiques de l'entreprise. Veuillez également à vous identifier comme un membre de l'équipe d'Ardent Mills, s'il y a lieu, notamment en cas de témoignages ou d'autres formes d'appui que vous manifestez à Ardent Mills ou à ses produits. Pour obtenir d'autres conseils sur ce sujet, veuillez consulter notre Politique en matière de nouvelles et de médias sociaux.

Nous établissons et maintenons la confiance en respectant les droits de propriété intellectuelle d'autrui.

Nous respectons les renseignements confidentiels et les droits de propriété intellectuelle d'autrui. Nous respectons les droits de propriété intellectuelle des individus et les

droits de propriété intellectuelle des personnes et des entreprises extérieures à Ardent Mills et ne tenterons pas d'obtenir leurs renseignements confidentiels ni d'utiliser leur propriété intellectuelle de manière inappropriée. Si vous découvrez ou croyez que vous ou un autre membre de l'équipe avez reçu de façon inappropriée des renseignements confidentiels qui n'appartiennent pas à Ardent Mills, communiquez avec les Services juridiques pour obtenir de l'aide. En outre, si un client ou une autre partie nous confie sa propriété intellectuelle, vous devez respecter toutes les obligations et restrictions contractuelles qui concernent l'utilisation de cette propriété intellectuelle.



Nous nous engageons à respecter nos obligations en matière de confidentialité des données.

Dans le cours normal des affaires, nous pouvons recueillir, détenir ou traiter des renseignements personnels sur les membres de l'équipe et d'autres entités. Nous traitons ces renseignements personnels avec soin et nous sommes responsables de les protéger et de les utiliser légalement et correctement. Pour obtenir d'autres conseils, veuillez consulter la Politique de gestion des dossiers du personnel d'Ardent Mills.

Nous établissons et maintenons la confiance en parlant d'une voix unie, en toute simplicité, avec clarté et transparence.

Nous communiquons avec précision l'information au public. Tous les renseignements divulgués à l'extérieur de l'entreprise doivent être exacts, complets et cohérents, et diffusés conformément aux politiques d'Ardent Mills. Il est important que nous parlions tous d'une seule voix pour assurer que notre

message soit transmis avec précision aux médias ou au public. Si des médias communiquent avec vous, veuillez transmettre la demande à la personne responsable des communications et à l'avocat général d'Ardent Mills.

Nous communiquons avec honnêteté et précision avec les organismes gouvernementaux.

Tous les renseignements communiqués aux organismes gouvernementaux doivent être véridiques et exacts. Vous ne devez jamais mentir à un enquêteur et ne jamais modifier ni détruire des documents ou dossiers en réponse à une enquête gouvernementale. Si un organisme gouvernemental communique avec vous pour obtenir des renseignements sur Ardent Mills, veuillez joindre les Services juridiques. À Ardent Mills, nous nous engageons à nous rendre service et à servir nos partenaires d'affaires, nos clients, les membres de la communauté et les autres parties prenantes. Nous le faisons avec compréhension, respect et bienveillance. Lorsque vous effectuez votre travail et interagissez avec d'autres personnes, vous êtes le visage d'Ardent Mills.



Agir conformément à nos valeurs : Service

Nous offrons un milieu de travail sécuritaire et accordons de l'importance aux contributions uniques de notre équipe, tout en permettant à ceux qui appuient les objectifs d'Ardent Mills de réaliser leur potentiel individuel. Nous nous traitons les uns les autres avec bienveillance et nous créons un milieu de travail propice qui nous encourage à faire de notre mieux.

Nous nous comprenons, nous honorons et respectons notre diversité, et offrons une égalité d'accès à l'emploi.

Ardent Mills embrasse la diversité et les diverses expériences de vie que les membres de notre équipe apportent au travail. Chacun de nous, comme collègue, offre des perspectives différentes en matière de sexes, de langues, de coutumes locales, de capacités physiques, de races, de religions, d'orientations sexuelles, d'identités sexuelles, d'expériences de vie et de statuts socioéconomiques, et nous avons aussi des styles personnels, des points de vue et des modes d'expression et de résolution de problèmes différents. Ardent Mills estime que l'inclusion est essentielle à la croissance, à l'innovation et à la culture, non seulement au sein de l'entreprise, mais également au sein de ses fournisseurs.

Pour réussir en tant qu'organisation, chacun de nous doit faire preuve de respect envers ceux qui sont différents. Cela nécessite de reconnaître que notre façon de penser n'est pas la seule qui est valable; le fait que divers horizons engendrent divers points de vue n'est pas une faiblesse. En fait, nos différences nous rendent plus forts et plus aptes à répondre à nos besoins mutuels ainsi qu'aux besoins de nos clients, collectivités et partenaires.

Nous favorisons l'égalité des chances en matière d'emploi pour tous les membres de l'équipe et candidats sans égard aux caractéristiques personnelles telles que le sexe, la race, la couleur, la religion, l'origine ethnique ou nationale, l'orientation, l'identité ou l'expression sexuelle, l'âge, une grossesse, l'information génétique, un handicap, le statut d'ancien combattant, l'état civil, la situation familiale, la citoyenneté, le statut de militaire, l'affiliation ou non à un syndicat ou tout autre statut protégé par la loi. La discrimination illégale ou les représailles contre quiconque, y compris les membres de l'équipe, les clients ou d'autres personnes, que ce soit pour avoir signalé une préoccupation ou pour avoir participé à une enquête, ne sont pas tolérés dans l'organisation Ardent Mills. Chaque membre de l'équipe d'Ardent Mills prendra toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que chacune des décisions en matière d'emploi qui concernent notamment l'embauche, une promotion, un changement de poste, des mesures disciplinaires (y compris le congédiement), la rémunération, les avantages sociaux, une rétrogradation, une mise à pied, la formation et la participation à des programmes d'apprentissage est prise de bonne foi, conformément aux exigences liées au poste et à des fins commerciales légitimes, plutôt qu'en fonction d'un comportement ou d'une caractéristique protégée d'une personne.

Pour obtenir d'autres conseils, consultez la Politique sur la diversité et l'inclusion d'Ardent Mills ainsi que la politique qui vise à lutter contre la discrimination et à assurer une égalité d'accès à l'emploi.

Nous offrons des conditions de travail et des salaires appropriés.

Ardent Mills interdit dans l'ensemble de nos activités toute forme de travail forcé, y compris la traite des personnes et l'esclavage. Par conséquent, tout travail effectué par un membre de l'équipe qui est forcé ou encore effectué sous la menace de violence physique ou d'autre forme de punition est strictement interdit. En outre, les membres de l'équipe d'Ardent Mills doivent respecter toutes les lois applicables qui régissent le travail des enfants. Ardent Mills exige de ses fournisseurs qu'ils adhèrent à ces mêmes normes dans le cadre de leurs activités.

Nous offrons des salaires stables et concurrentiels et des avantages sociaux appropriés; de plus, nous investissons dans les ressources afin d'aider les membres de l'équipe qui veulent réaliser leur plein potentiel. Les membres de notre équipe peuvent exercer leurs droits d'association et de négociation collective.

Premier exemple de service

Un membre de l'équipe apprend qu'un collègue a signalé à leur gestionnaire immédiat une violation présumée du Code de conduite de sa part. Le membre de l'équipe est gêné et vexé et décide de rendre la pareille à son collègue. Il soulève une préoccupation auprès du gestionnaire au sujet de son collègue, mais le signalement est inventé de toutes pièces. Ce genre de comportement constitue une double violation du Code de conduite : le membre de l'équipe a exercé indûment des représailles contre le collègue qui avait signalé une préoccupation et il n'a pas fait un signalement de violation de bonne foi.

Ardent Mills respecte toutes les lois applicables en matière de salaires et d'heures de travail. Dans le cadre de ces efforts, Ardent Mills s'attend à ce que vous consigniez avec exactitude vos heures de travail. Si vous avez des questions sur votre paie, n'hésitez pas à nous les faire parvenir. Vous pouvez utiliser l'un des mécanismes de signalement mis en évidence dans le présent Code de conduite pour soulever des préoccupations au sujet des heures de travail et de la rémunération. Pour obtenir d'autres conseils, consultez la Politique de transparence en matière de rémunération d'Ardent Mills.

Nous interdisons la violence et le harcèlement.

Au sein d'Ardent Mills, il incombe à chacun de nous d'agir d'une manière conforme à nos politiques interdisant toutes formes de harcèlement et de violence.

Cela s'applique à la façon dont nous nous comportons les uns envers les autres et dont nous traitons les autres personnes avec qui nous interagissons. Le harcèlement comprend tout comportement importun verbal ou écrit fondé sur le statut protégé d'une personne comme le sexe, la race, la couleur, la religion, l'origine ethnique ou nationale, l'orientation, l'identité ou l'expression sexuelle, l'âge, une grossesse, l'information génétique, un handicap, le statut d'ancien combattant, l'état civil, la situation familiale, la citoyenneté, le statut de militaire, l'affiliation ou non à un syndicat ou tout autre statut protégé par la loi. Ardent Mills ne tolérera pas le harcèlement qui a des répercussions sur les avantages sociaux, nuit déraisonnablement au rendement au travail d'une personne ou crée un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant.

Le harcèlement englobe notamment : 1) Le harcèlement verbal, tel que commentaires désobligeants, blagues ou insultes; 2) le harcèlement physique, tel que contacts physiques inutiles ou offensants, y compris, sans s'y limiter, le harcèlement sexuel; 3) le harcèlement visuel, tel qu'affiches, cartes, dessins animés, graffitis, dessins, notes, courriels, textos ou autres messages, ou gestes désobligeants ou offensants; ou 4) une conduite ayant pour but ou pour effet d'interférer de manière déraisonnable avec le rendement au travail d'un individu, de soumettre un individu à un préjudice ou de créer un environnement de travail intimidant, menaçant, humiliant, hostile ou offensant.

Si vous faites l'expérience, êtes témoin ou avez connaissance d'un incident de harcèlement, de violence ou de menaces de violence, vous devez immédiatement le signaler, à l'aide d'un des mécanismes de signalement mis en évidence dans le Code de conduite. Pour obtenir d'autres conseils, consultez les politiques d'Ardent Mills interdisant toutes formes de harcèlement et de violence.

Nous nous servons les uns des autres en offrant un environnement de travail sécuritaire. Pour en savoir plus sur l'engagement d'Ardent Mills à l'égard de la sécurité, consultez la partie sur la sécurité du Code de conduite.

Nous comprenons nos clients.

Si vous travaillez avec les clients, on s'attend à ce que vous preniez l'initiative personnelle nécessaire pour connaître et comprendre les codes et les politiques des clients qui visent nos relations de travail avec eux. Notre Code de conduite régit votre comportement, mais vous pourrez mieux servir nos clients si vous connaissez et comprenez aussi leurs valeurs.

Nous fournissons des produits sûrs à nos clients.

L'objectif d'Ardent Mills est de fournir des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale qui sont sains et sûrs, partout et en tout temps. Pour en savoir plus à ce sujet, consultez la partie sur la sécurité du Code de conduite.

Nous respectons notre environnement et en prenons soin.

Ardent Mills respecte toutes les lois environnementales et nos exigences les plus strictes dans le but de réduire au minimum notre incidence sur l'environnement et d'utiliser et de conserver nos ressources comme il se doit. Nous nous efforçons continuellement d'améliorer nos résultats grâce à la réduction des déchets, à l'utilisation efficace des ressources et à d'autres mesures adaptées à nos entreprises. Avant d'apporter des changements à nos entreprises ou activités, comme acheter une usine ou entreprendre un projet d'immobilisation, nous évaluons leur incidence sur l'environnement et obtenons tous les permis et autorisations nécessaires.

Tous les membres de l'équipe d'Ardent Mills doivent signaler immédiatement toute violation ou tout incident environnemental à leur gestionnaire ou à une autre personne appropriée au sein d'Ardent Mills. Il incombe aux gestionnaires de veiller à ce que les membres de l'équipe aient la formation et les ressources nécessaires pour comprendre et respecter les lois et règlements applicables en matière d'environnement. En outre, le chef en matière de santé, de sécurité et d'environnement doit être immédiatement informé de tous les déversements, contaminations ou conditions dangereuses ou non

sécuritaires qui pourraient constituer une menace pour l'environnement.

Deuxième exemple de service

Un gestionnaire réputé pour ses blagues et son style décontracté fait un jour une blague stéréotypée sur certains groupes ethniques. Même si le gestionnaire a conté cette blague pour faire rire les autres, sans aucune intention de se moquer de quelqu'un, le comportement s'apparente à du harcèlement en raison du caractère discriminatoire et désobligeant de la blague. En plus de contrevenir au Code de conduite, le comportement constitue peut-être une forme de discrimination illégale.

Pour obtenir d'autres conseils, consultez la Politique de santé, sécurité et environnement d'Ardent Mills et le manuel des procédures de l'entreprise.

Nous comprenons nos communautés, les respectons et en prenons soin.

Nous mettons à profit nos connaissances et notre savoir-faire afin d'aider à relever les défis économiques, environnementaux et sociaux auxquels font face les collectivités dans lesquelles nous vivons et travaillons. En collaborant avec un large éventail de partenaires publics et privés, les membres de notre équipe et nos partenaires d'affaires consacrent leurs temps, talents et ressources financières à la réalisation de progrès mesurables dans la résolution de questions difficiles qu'aucune organisation ne peut résoudre seule. Ces efforts représentent une partie importante de notre engagement à être une entreprise socialement responsable; à cette fin, nous nous imposons les normes les plus strictes et encourageons les autres à faire de même.



Agir conformément à nos valeurs : Simplicité

Au sein d'Ardent Mills, nous insistons sur l'importance de la simplicité, de la clarté et de la transparence dans la façon dont nous fonctionnons. Cela nous aide à éliminer les obstacles afin de travailler plus efficacement ensemble et de gagner la confiance de nos partenaires d'affaires, de nos clients et de nos collectivités.

Nous créons et maintenons des Documents d'affaires simples, clairs et transparents.

Chaque jour, nous créons des milliers de documents, allant de contrats avec des clients et de rapports pour les organismes de réglementation aux feuilles de temps et notes de frais. Parfois, même les courriels et les communications téléphoniques peuvent être considérés comme des documents d'affaires. Ardent Mills compte sur vous pour faire preuve d'exactitude et d'honnêteté dans toutes vos communications et chaque fois que vous créez des dossiers d'affaires. Voilà la façon de faire d'Ardent Mills.

Nous ne tolérons pas la falsification des notes de frais, des résultats de qualité ou de sécurité, des chiffres de ventes, des états financiers ou de toute autre donnée. Il est interdit de faire une inscription dans les documents comptables d'Ardent Mills dans le but de camoufler ou de dissimuler la réelle nature d'une transaction.

Notre équipe de direction, nos créanciers, les agences de notation et les autres parties s'appuient sur nos données financières. Celles-ci servent également lors de la préparation des déclarations de revenus et des rapports gouvernementaux à des fins fiscales, réglementaires et

statistiques.

En conséquence, il est essentiel que tous nos documents financiers et comptables soient exacts. Lors de la compilation et du partage de nos informations financières, nous nous conformons aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis. Nous préparons et déposons nos déclarations de revenus et autres documents exigés conformément à toutes les lois fiscales applicables. Tout membre de l'équipe qui fournit des renseignements à des fins financières ou fiscales doit les transmettre en temps opportun et attester de l'exactitude des informations et du respect des politiques d'Ardent Mills. L'omission de fournir des renseignements exacts dans les délais prescrits peut exposer Ardent Mills à des risques juridiques et commerciaux importants.

Il est également essentiel de conserver ou d'éliminer les dossiers d'affaires conformément à nos calendriers de conservation des dossiers. Si une poursuite est intentée ou si le gouvernement veut mener une enquête, il vous faudra peut-être conserver certains documents pendant une période donnée, auquel cas vous devrez suivre les instructions qui vous seront communiquées.

Nous fonctionnons en toute simplicité en étant clairs et transparents en ce qui concerne les contrats gouvernementaux.

Les organismes gouvernementaux, y compris les gouvernements des paliers fédéral, provincial, territorial, étatique et local ont souvent des règles et des exigences beaucoup plus rigoureuses que celles qui régissent les entités privées. Par exemple, les règles pour

offrir des cadeaux, des gratifications ou d'autres objets de valeur à des employés ou des fonctionnaires du gouvernement sont complexes et peuvent varier en fonction des circonstances.

Si vous travaillez sur des contrats gouvernementaux ou avec des représentants du gouvernement, assurez-vous de bien comprendre les règles et les modalités contractuelles uniques qui régissent cette relation client. De plus, vous devez examiner et comprendre les exigences contractuelles applicables aux tiers qui font affaire avec Ardent Mills, comme les consultants, revendeurs, distributeurs et fournisseurs et vérifier auprès de ces derniers s'ils sont au fait de ces exigences et en mesure de les respecter. Pour obtenir d'autres conseils, consultez les résumés dans notre Code de conduite qui portent sur les activités politiques, la lutte contre la corruption et les cadeaux et les invitations ou la Politique de lutte contre la corruption et la Politique sur les cadeaux et les invitations d'Ardent Mills. Bien sûr, en cas de doute, posez des questions à votre gestionnaire ou consultez les Services juridiques.

Nous fonctionnons en toute simplicité en étant clairs et transparents en ce qui concerne nos relations avec les représentants gouvernementaux.

Ardent Mills exige le plein respect de la loi américaine Foreign Corrupt Practices Act (FCPA), en vertu de laquelle il est illégal de verser un pot-de-vin aux représentants gouvernementaux. Un pot-de-vin est une pratique qui consiste à donner ou à proposer quelque chose de valeur à quelqu'un dans le but d'obtenir ou de conserver une occasion d'affaires ou tout autre avantage commercial. La FCPA vise l'ensemble des administrateurs, dirigeants, membres de l'équipe, agents et sous-traitants d'Ardent Mills, qu'ils se trouvent aux États-Unis ou à l'étranger. Les représentants de gouvernements étrangers comprennent les employés gouvernementaux des paliers fédéral, provincial, territorial, étatique et local, les candidats politiques et les employés des entreprises détenues par un gouvernement étranger. Les représentants gouvernementaux peuvent également inclure les employés des organismes gouvernementaux, par exemple, les inspecteurs des douanes et de l'impôt et les policiers; les employés d'entreprises gouvernementales ou contrôlées par le gouvernement ou les organisations internationales publiques; et les partis politiques, les fonctionnaires électoraux, les candidats de partis politiques et les

titulaires de charge publique. Si vous interagissez avec des représentants gouvernementaux, vous devez comprendre et respecter rigoureusement toutes les lois applicables à la lutte contre la corruption. De plus, la loi FCPA et d'autres lois américaines exigent qu'Ardent Mills

Premier exemple de simplicité

Ardent Mills aimerait enlever un bâtiment historique à l'un de ses établissements, car il est en mauvais état et présente un risque d'accident pour les membres de l'équipe. La mairesse de la ville est au courant du désir d'Ardent Mills de retirer la structure, ainsi que de l'opposition publique croissante à ce retrait. Elle est en fin de mandat et elle propose à Ardent Mills de faire une contribution politique à la campagne en vue de sa réélection. La mairesse suggère que, si elle est réélue, elle pourrait aider à faire avancer le retrait de la structure au profit d'Ardent Mills. Ardent Mills ne doit pas faire de contribution à la campagne de réélection de la mairesse et doit consulter immédiatement les Services juridiques. Les membres de l'équipe en cause doivent aussi passer en revue la Politique de lutte contre la corruption ainsi que les parties sur les contributions politiques du Code de conduite.

Nous tenons des livres, des registres et des comptes précis, et nous disposons d'un système de contrôle comptable interne pour garantir que nos documents financiers reflètent fidèlement nos transactions et nos actifs. Pour en savoir plus à ce sujet, consultez la politique d'Ardent Mills en matière de lutte contre la corruption.

Vous ne devez jamais offrir, donner, solliciter, ni accepter directement ou indirectement de pots-de-vin, de commissions occultes ou d'autres types de paiements illicites. Sélectionnez soigneusement les tiers qui agissent pour notre compte (par exemple, les agents de vente, les représentants, les consultants et les distributeurs). Ne laissez pas ces tiers ni nos partenaires de coentreprise offrir ou accepter un pot-de-vin, car Ardent Mills et vous pouvez être tenus responsables de leurs actions.

De nombreux gouvernements (y compris celui des États-Unis) ont en place un certain nombre de lois et de règlements limitant la capacité du personnel du gouvernement à recevoir des paiements, cadeaux, gratifications ou objets de valeur. Ardent Mills n'offre et n'accepte pas de pots-de-vin, de commissions ni d'autres types de paiements illicites, indépendamment de l'usage local ou de la perception à cet égard. Les pots-de-vin sont illégaux dans la plupart des pays où nous menons des activités et ils peuvent miner la réputation d'intégrité qu'Ardent Mills s'est taillée. Il est

important de noter que promettre, offrir ou donner un cadeau, une faveur ou toute autre gratification à un fonctionnaire en violation de ces règles constituerait non seulement une violation de la politique d'Ardent Mills, mais pourrait également constituer une infraction pénale aux États-Unis et/ou ailleurs.

En cas de question ou de doute sur le bien-fondé d'une démarche proposée, veuillez consulter les Services juridiques d'Ardent Mills avant de prendre une décision. Toute violation présumée de la FCPA ou d'une loi concernant la lutte contre la corruption d'un autre territoire de compétence doit être signalée rapidement aux Services juridiques ou au chef de la conformité d'Ardent Mills. Pour en savoir plus à ce sujet, consultez la politique d'Ardent Mills en matière de lutte contre la corruption.

Nous fonctionnons en toute simplicité en évitant et en gérant de manière appropriée les conflits d'intérêts.

Nous devons éviter les situations dans lesquelles nos intérêts personnels ou familiaux pourraient influencer ou donner l'apparence d'influencer de façon inappropriée nos décisions d'affaires. Les membres de l'équipe qui ont accès à de l'information privilégiée sur les grains, les produits céréaliers, les viandes, les sous-produits de viande ou autres marchés de produits de base, notamment en raison de leurs tâches, ne doivent pas prendre part à l'exécution d'opérations au comptant ou à terme sur ces marchés pour leurs comptes personnels, que ce soit directement ou indirectement, par l'intermédiaire de partenaires d'affaires ou d'autres parties. Les membres de l'équipe œuvrant au sein d'entreprises qui ne sont pas en concurrence avec Ardent Mills peuvent effectuer des opérations de couverture normales sur ces marchés des produits de base. Veuillez consulter le résumé sur le délit d'initié dans notre Code pour en savoir plus à ce sujet.

Les membres de l'équipe dont les responsabilités comprennent la vente, la commercialisation, le transport, l'achat ou la location de tout type doivent exercer une discrétion particulière lorsqu'ils offrent des cadeaux aux clients ou en reçoivent de ces derniers, afin d'éviter un conflit d'intérêts potentiel.

Il n'est pas toujours évident de savoir si une activité engendre ou non un conflit d'intérêts. Pour cette raison, vous devez discuter des conflits potentiels avec votre

gestionnaire, puis les divulguer intégralement et obtenir le consentement du contrôleur général avant de prendre part à de telles activités. Pour obtenir d'autres conseils sur les conflits liés aux cadeaux et aux invitations, consultez le résumé du Code de conduite et la Politique sur les cadeaux et les invitations d'Ardent Mills.

Deuxième exemple de simplicité

Ardent Mills et un fournisseur potentiel ont entamé des négociations dans le but de devenir des partenaires. Le processus de négociation a été long et ardu, de sorte que le fournisseur potentiel souhaite impressionner Ardent Mills, afin de gagner encore plus la faveur de l'entreprise. Le fournisseur potentiel insiste pour emmener les membres de l'équipe d'Ardent Mills concernés à un match de football professionnel en loges, suivi d'un dîner dans un restaurant gastronomique et de chambres pour chaque membre de l'équipe dans un hôtel cinq étoiles. Même si une telle soirée risque d'être très agréable, il peut être inapproprié pour Ardent Mills d'accepter ces cadeaux en raison de leur nature excessive, et parce qu'ils sont offerts en même temps que les négociations d'affaires

Nous faisons preuve de clarté et de transparence quand nous donnons ou recevons des cadeaux.

Utilisés correctement, les cadeaux et les invitations peuvent favoriser la cote d'estime et renforcer les relations d'affaires. Dans certaines cultures, les cadeaux peuvent être usuels et attendus. Offrir des cadeaux raisonnables et légitimes (en général, d'une valeur inférieure à 100 \$; ce montant peut varier selon la localité) à des clients ou à des fournisseurs non gouvernementaux peut être acceptable. Cependant, le fait d'offrir ou d'accepter un pot-de-vin ou autre avantage pour obtenir un contrat est inacceptable au sein d'Ardent Mills et, le plus souvent, illégal.

Respectez en tout temps la Politique sur les cadeaux et les invitations d'Ardent Mills : En outre, il vous incombe :

- N'offrez ni n'acceptez de cadeau ou de divertissement qui pourrait amener Ardent Mills à accorder ou à recevoir une faveur en retour, ou donner l'impression de le faire.
- N'offrez ni n'acceptez de cadeaux ou de divertissements extravagants. La valeur de tous les cadeaux et divertissements doit être raisonnable et modeste.
- Évitez les cadeaux ou invitations qui coïncident avec des décisions d'achat, de vente ou d'investissement,

puisque'ils pourraient donner l'apparence d'influencer indûment les décisions.

- Évitez les cadeaux ou invitations qui coïncident avec des décisions d'achat, de vente ou d'investissement, puisqu'ils pourraient donner l'apparence d'influencer indûment les décisions.
- N'offrez ni n'acceptez d'argent liquide ou d'équivalents de trésorerie tels que des cartes-cadeaux, des chèques-cadeaux ou des bons avec des montants de dépenses libellés.

Les cadeaux, gratifications ou faveurs reçus de tiers ou offerts par ces derniers, autres que ceux d'une valeur symbolique, qui risqueraient d'être interprétés comme liés à votre emploi au sein d'Ardent Mills doivent être entièrement divulgués et approuvés par votre gestionnaire. Les frais de transport et d'hébergement doivent être payés par Ardent Mills. Demandez conseil avant de donner ou d'accepter une allocation de faveur, un cadeau, une gratification ou une faveur si vous avez un doute quant à savoir s'ils sont appropriés. Pour obtenir d'autres conseils, consultez la Politique en matière de voyages et de frais de déplacement Ardent Mills.

Nous sommes transparents quant à nos activités à l'extérieur.

En tant que membre de l'équipe d'Ardent Mills, vous avez d'abord et avant tout une obligation envers Ardent Mills et ses parties prenantes. Vous devez éviter toute activité ou tout intérêt financier personnel qui pourrait nuire à l'indépendance ou à l'objectivité de votre jugement, entraver l'exécution efficace et dans les délais prescrits de vos tâches et responsabilités, ou encore discréditer Ardent Mills, porter atteinte à sa réputation ou être contraire à ses intérêts.

Troisième exemple de simplicité

L'école que fréquente l'enfant d'un membre de l'équipe tient une vente de pâtisseries pour amasser de l'argent pour le département d'athlétisme de l'école. Le membre de l'équipe prépare six douzaines de biscuits pour l'activité et dans l'espoir de vendre plus de biscuits grâce à l'association à une minoterie, il utilise le logo d'Ardent Mills sur l'étiquette des biscuits et sur le présentoir.

Le fait de ne pas avoir obtenu l'autorisation expresse de la direction d'Ardent Mills pour utiliser de la sorte le logo de l'entreprise constitue une violation du Code de conduite.

Si vous êtes un membre de l'équipe exempté, vous devez obtenir l'approbation des membres de l'équipe de direction de votre fonction avant de vous engager dans un emploi extérieur ou des postes d'administrateur extérieur. Aucune activité extérieure ne doit impliquer l'utilisation du nom, des marques, de l'influence, des actifs ou des installations d'Ardent Mills, sauf autorisation écrite expresse de la direction d'Ardent Mills.

Nous sommes clairs et transparents à l'égard des contributions et activités politiques.

Les activités politiques d'entreprise, notamment les contributions politiques et le lobbying pour influencer la législation, sont strictement réglementées et soumises à des règles juridiques particulières. Les membres de l'équipe d'Ardent Mills doivent respecter toutes les lois applicables en matière d'éthique et de financement des campagnes électorales. Ardent Mills ne rémunérera ni ne remboursera aucune personne associée à l'entreprise, sous quelque forme que ce soit, pour une contribution politique que la personne a faite. Étant donné que les lois varient largement d'un territoire de compétence à un autre, les questions concernant le bien-fondé d'une activité ou d'une contribution politique doivent être acheminées aux Services juridiques. Les membres de l'équipe d'Ardent Mills sont encouragés à s'intéresser de près aux activités politiques et gouvernementales et à soutenir les principes, les enjeux, les partis ou les candidats de leur choix. Toutefois, les membres de l'équipe doivent tenir leurs activités politiques personnelles et leurs opinions séparées des activités professionnelles. Vous ne devez pas utiliser les ressources d'Ardent Mills, telles que nos installations, adresses de courriel ou marques de commerce, pour vos propres activités politiques, et vous devez éviter de donner l'impression qu'Ardent Mills promeut ou appuie vos propres opinions.

Nous sommes clairs et transparents en ce qui concerne notre traitement et les divertissements offerts aux représentants syndicaux.

La loi américaine interdit aux membres de l'équipe d'offrir aux syndicats américains, à leurs responsables ou à leurs représentants de l'argent ou d'autres objets de valeur, sauf dans des circonstances spécifiquement autorisées. Cette interdiction peut s'étendre aux fonds personnels d'un membre de l'équipe s'ils sont utilisés pour donner de l'argent ou d'autres objets de valeur. Cela n'empêche pas un membre de l'équipe de soutenir légalement un syndicat par le biais de cotisations, de frais ou de contributions légales.



Agir conformément à nos valeurs : Sécurité

L'objectif d'Ardent Mills est de fournir des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale qui sont sains et sûrs, partout et en tout temps. Nous utilisons des systèmes internes et faisons appel à des fournisseurs externes qui nous permettent d'assurer que nos denrées alimentaires et aliments pour animaux répondent aux exigences rigoureuses que nous devons respecter en matière de salubrité alimentaire et de réglementation ainsi qu'aux exigences prévues par la loi.

Nous faisons de la sécurité de nos produits, de notre environnement et de nos employés une priorité, en la gardant au premier plan de tout ce que nous faisons :

- Nous analysons périodiquement nos programmes et politiques de sécurité, pour cerner les possibilités d'amélioration
- Nous reconnaissons que le respect de l'ensemble des lois et règlements applicables est primordial au maintien d'une solide culture de sécurité;
- Nous avons en place des normes de travail qui surpassent souvent les exigences prévues par la loi.
- Lors des activités d'apprentissage et de formation, nous insistons sur la qualité et nous attendons des membres de l'équipe qu'ils respectent la formation et posent des questions en cas d'incertitude.
- Nous signalons rapidement les accidents de travail, les blessures ainsi que les pratiques et conditions dangereuses.
- Nous vous encourageons à prendre en charge le respect des normes de sécurité et à vous exprimer chaque fois que des améliorations sont possibles.

Il incombe à tous les membres de l'équipe d'Ardent Mills de poursuivre notre tradition en matière de salubrité et de sécurité des produits, non seulement en respectant toutes les lois et bonnes pratiques de fabrication, mais aussi en respectant les exigences de salubrité applicables aux produits destinés à l'alimentation humaine ou animale, et en informant leur gestionnaire s'ils remarquent un problème dans nos activités qui pourrait compromettre la salubrité alimentaire de ces produits ou en partageant des moyens d'améliorer nos efforts sur le plan de la sécurité. Nos gestionnaires doivent s'assurer que les membres de l'équipe ont la formation et les ressources nécessaires pour comprendre et jouer leur rôle à l'égard de la salubrité alimentaire des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale. Toute dérogation à ces principes, ou toute menace, importante ou non, à la salubrité et à la sécurité de nos produits, doit être signalée à la personne responsable de l'assurance qualité. Pour obtenir d'autres conseils, consultez la Politique de salubrité alimentaire et les procédures d'exploitation d'Ardent Mills.

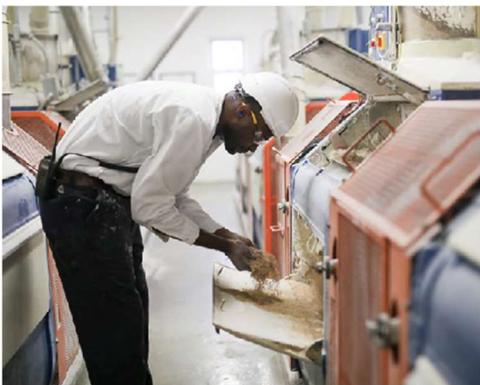
Nous assurons la sécurité de tous nos employés.

Ardent Mills mène toutes ses activités commerciales d'une manière qui protège la santé et la sécurité des membres de notre équipe et des partenaires d'affaires, des entrepreneurs et des visiteurs qui se trouvent dans nos installations. Nous nous conformons à toutes les lois sur la santé et la sécurité ainsi qu'à nos exigences rigoureuses en la matière; nous nous efforçons en permanence d'améliorer nos résultats à cet égard; et nous insistons pour que tous les travaux, qu'importe l'urgence, soient effectués en toute sécurité.

Il incombe aux membres de l'équipe de respecter les lois en matière de santé et de sécurité ainsi que les exigences de l'entreprise qui s'appliquent à leur poste. Les membres de l'équipe sont aussi responsables de prendre les précautions nécessaires pour assurer leur propre protection et celle de leurs collègues et des visiteurs qui se trouvent dans nos installations, y compris de signaler immédiatement les accidents de travail, les blessures et les pratiques ou conditions dangereuses ou menaçantes. Aucun membre de l'équipe ne doit décourager le signalement des accidents, des blessures et des pratiques ou conditions dangereuses ou menaçantes.

Les gestionnaires d'Ardent Mills doivent fournir aux membres de l'équipe la formation, les programmes et les ressources dont ils ont besoin pour effectuer leur travail en toute sécurité et ils doivent concevoir nos processus et installations et les entretenir de manière à assurer des conditions de travail sécuritaires.

Pour en savoir plus à ce sujet, consultez la Politique de santé, sécurité et environnement d'Ardent Mills et les procédures d'exploitation en place à votre établissement ou de votre poste.



Nous interdisons la consommation illégale ou abusive de drogues et d'alcool.

La possession, la vente, la distribution, l'offre ou la consommation de drogues illicites (ou l'abus de drogues licites, y compris les médicaments sur ordonnance ou en vente libre), de marijuana, d'alcool et de toute autre substance nocive ou contrôlée peuvent menacer la sécurité, la santé et la productivité des membres de notre équipe et des autres. Tout employé travaillant pour Ardent Mills

Note sur la sécurité de la farine

La farine et les ingrédients à base de grains sont faits de matières premières agricoles à l'état brut et, souvent, aucun contrôle n'est intégré à nos processus pour éliminer les bactéries et les microorganismes présents dans le milieu extérieur où les grains sont cultivés.

Par conséquent, il est de notre responsabilité commune d'éduquer les membres de notre équipe, nos familles, nos amis et nos communautés sur l'utilisation et la manipulation sûres de la farine et d'autres produits céréaliers crus. Cela comprend de donner des conseils tels que ne pas goûter ou manger de pâte crue, de pâte à frire ou tout autre produit contenant de la farine non cuite; de bien cuire au four, frire, bouillir ou cuire les aliments à base de pâte crue ou de pâte à frire avant de les manger; d'utiliser de l'eau chaude et du savon pour laver les bols, les ustensiles ou les surfaces sur lesquelles de la farine a été utilisée; et de se laver les mains avec du savon et de l'eau chaude immédiatement après avoir touché de la farine, de la pâte crue ou de la pâte à frire.

ou dans ses locaux doit être libre de toute influence de drogues illégales, cannabis, alcool ou autre substance contrôlée qui pourrait altérer ou entraver la capacité d'accomplir les tâches et responsabilités professionnelles en toute sécurité. L'alcool peut être servi lors d'événements sociaux approuvés par l'entreprise, mais uniquement en respectant nos règles sur les drogues et l'alcool. Les membres de l'équipe ne peuvent consommer de l'alcool quand cela peut nuire à leur capacité d'effectuer leurs tâches, mettre en danger les autres ou porter atteinte à la réputation d'Ardent Mills ou d'un des membres de l'équipe ou des partenaires d'affaires de la société. Pour obtenir d'autres conseils, consultez la Politique sur la consommation de drogue et d'alcool d'Ardent Mills de votre établissement.

Nous comptons sur vous, chaque jour, pour nous assurer de rester fidèles à nos valeurs

Si vous avez des questions ou des préoccupations, ou si vous croyez qu'une violation de notre Code de conduite s'est produite, n'hésitez pas à le dire. Nous ne tolérons aucunes représailles contre les personnes qui soulèvent une préoccupation ou déposent une plainte de bonne foi. À titre de rappel, nous vous proposons différentes façons de signaler une préoccupation :

Convercent est votre ligne d'assistance confidentielle 24h/24 et 7j/7.

- Ligne d'assistance sur l'éthique et les valeurs :
1 800 461-9330
- www.ethics.ardentmills.com

Ressources internes

- Votre gestionnaire
- Le chef de votre unité fonctionnelle
- Les Ressources humaines
- Les Services juridiques
- Le responsable de la conformité

De plus, les membres de l'équipe peuvent communiquer avec un organisme gouvernemental pour se renseigner ou faire un signalement.

Vous pouvez trouver des renseignements supplémentaires sur notre Code de conduite et d'autres politiques, y compris les versions les plus à jour, à <https://am3.sharepoint.com/law/Policies>.



Il nous incombe de connaître et de respecter les lois qui s'appliquent partout où nous travaillons.

Convercent est votre confidentielle ligne d'assistance 24h/24 et 7j/7.
<http://www.ethics.ardentmills.com>
1 (800) 461- 9330

Vos commentaires et questions sur ce manuel sont les bienvenus
Veuillez nous contacter à l'adresse suivante info@ardentmills.com